CONFERENCE ANNUELLE 2022 DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Protection sociale et valorisation du capital humain des personnes âgées au Cameroun

Le vieillissement de la population à l'échelle planétaire constitue l'une des préoccupations marquantes du 21ème siècle. En effet, grâce aux progrès de la médecine avec pour corollaire la diminution du taux de mortalité et partant l'augmentation de l'espérance de vie, l'on assiste partout dans le monde, certes à des degrés différents, à une augmentation rapide du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus.

Si en 2018 pour la première fois dans le monde, les personnes de plus de 60 ans étaient plus nombreuses que les enfants de moins de 5 ans, la situation est toutefois moins alarmante en Afrique subsaharienne où les personnes âgées représentent environ 5% de la population globale, contre 20% dans les pays développés.

La préoccupation grandissante de la communauté internationale y compris au niveau africain, à l'égard du vieillissement s'est matérialisée au fil du temps par un certain nombre de rencontres et de résolutions dont les plus marquantes sont:

- La tenue du premier sommet mondial sur le vieillissement à Vienne en Autriche en 1982 avec comme résultante le Plan d'Action de Vienne sur le Vieillissement ;
- L'adoption en 1990 par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la date du 1er octobre de chaque année comme Journée Internationale des Personnes Agées ;
- L'adoption en 1991 des Principes Directeurs des Nations Unies pour les personnes Agées ;
- La célébration en 1999 de l'Année des Personnes Agées,
- La tenue en 2002 en Espagne de la 2ème Assemblée mondiale sur le vieillissement avec comme résultante le Plan d'Action de Madrid;
- L'adoption par l'Union Africaine du cadre d'orientation stratégique et du plan d'action continental sur le vieillissement en juin 2002 ;
- L'adoption par l'Union Africaine en janvier 2016 des protocoles à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatifs aux droits des personnes âgées.

Au niveau national, la situation des personnes âgées ressort clairement dans ce propos du Chef de l'Etat camerounais, **Son Excellence Paul Biya,** à la communauté nationale le 03 novembre 2011 : ***« Il faut avoir le courage de le reconnaître, les conditions de vie d'une partie de nos populations personnes âgées et retraités sont très difficiles, particulièrement dans les zones rurales et la périphérie des centres urbains»***. En effet au Cameroun comme dans beaucoup d'autres pays, la personne âgée est peu à peu sortie d'une situation de confort faite de vénération et de respect, pour vivre dans la précarité et l'isolement, à cause des mutations sociales caractérisées notamment par le recul des solidarités familiales et communautaires pour l'émergence des égoïsmes et individualismes.

Pour faire face à cette situation, des actions multisectorielles visant à promouvoir la participation des personnes âgées au développement et à leur assurer de meilleures conditions de vie sont conduites par divers acteurs des secteurs publics et privés, avec l'appui des partenaires bi et multilatéraux, et en l'absence d'une plateforme nationale de concertation avec les concernés, le Comité National pour le

vieillissement (CONAVI) étant encore dans sa phase de mise en place,. La traduction de cette volonté politique se décline en des mesures juridiques et institutionnelles.

- *Au plan juridique*, le préambule de la Constitution rappelle que ***« La Nation protège (…) les personnes âgées »***. En outre, de nombreuses dispositions à caractère civil, pénal et social viennent conforter ce cadre de protection.

- *Au plan institutionnel*,

- L'existence du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) qui compte une Direction de la Protection Sociale des Personnes Handicapées et des Personnes Agées, avec une Sous-direction de la Protection des Personnes Agées (SDPPA). En outre, les Services Déconcentrés et les Unités Techniques Opérationnelles du MINAS assurent au quotidien l'encadrement de proximité des personnes âgées.

- La disponibilité depuis 2012 d'un **Document de Politique Nationale de Promotion et de Protection des Personnes Agées** lequel prône une société inclusive pour tous à travers cinq (05) axes majeurs, à savoir : ***Santé et bien-être, Participation Environnement favorable et protecteur, Amélioration du cadre de vie des personnes âgées, Recherche sur le vieillissement.***

- L'élaboration depuis 2017 d'un **Plan d'Action National** qui opérationnalise la mise en œuvre du Document de Politique**.**

De manière plus concrète, un certain nombre d'actions d'envergure au bénéfice des personnes âgées ont été menées au niveau macro. On peut ainsi citer :

- la création des pavillons de gériatrie dans certains hôpitaux ;
- l'amélioration de la prise en charge des pensionnés et l'instauration de l'assurance volontaire à la CNPS ;
- l'octroi automatique de la pension retraite aux agents relevant de la Fonction Publique, dès le premier mois suivant la cessation d'activités ;
- la production du volume 1 du « **Guide pour un vieillissement sain et actif »**,
- la construction en cours de la « **Maison des âges** », dont la mission est d'offrir aux personnes âgées, leurs familles et communautés, un cadre de vie épanouissant,
- la ratification par le Cameroun le 28 décembre 2021 du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées.

L'amélioration de la situation globale des personnes âgées passe par :

- De meilleures connaissances sur leurs conditions de vie, leurs attentes et besoins ;
- La mobilisation des solidarités multiformes à l'échelle familiale, communautaire, nationale et internationale ;
- Le renforcement des relations intergénérationnelle et de la redevabilité des juniors envers les seniors.